



MUNICIPALITÉ DE WOTTON

RÈGLEMENT 170-16

CONCERNANT LES TARIFS IMPOSÉS POUR LES COURS DE NATATION ET DE MISE EN FORME AQUATIQUE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil du 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de taxation 2016 (règlement 163-15) prévoit les tarifs de base pour les cours de natation;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts à l'offre de service seront faits pour l'été 2016 et qu'il est opportun de prévoir les tarifs applicables à ces nouveautés;

Il est proposé par **Karine Grenier** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 170-16 concernant les tarifs imposés pour les cours de natation et de mise en forme aquatique.

Le conseil décrète de ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT 163-15

Le préambule et les tarifs de l'article 11 du règlement 163-15 font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 2 TARIFICATIONS POUR LES NOUVEAUTÉS 2016

Les tarifs suivants sont applicables pour la saison estivale 2016 :

Cours de natation – enfant (cours à l'unité) <i>**L'option à l'unité peut varier pour ce cours selon la disponibilité de l'équipement</i>	6 \$
Cours de mise en forme aquatique – adulte (cours à l'unité) <i>**L'option à l'unité peut varier pour ce cours selon la disponibilité de l'équipement</i>	8 \$
Cours de mise en forme aquatique - adulte (1 cours par semaine)	30 \$
Cours de mise en forme aquatique – adulte (2 cours par semaine)	45 \$
Cours d'aqua poussette – parent ou grand-parent et bébé (à l'unité) <i>*La location du siège flottant est incluse dans le prix.</i> <i>**L'option à l'unité peut varier pour ce cours selon la disponibilité de l'équipement</i>	13 \$
Cours d'aqua poussette – parent ou grand-parent et bébé (1 cours par semaine) <i>*La location du siège flottant est incluse dans le prix.</i>	50 \$
Cours d'aqua poussette – parent ou grand-parent et bébé (2 cours par semaine) <i>*La location du siège flottant est incluse dans le prix.</i>	70 \$
Cours privé	30 \$/heure
Location demi-piscine (partie peu profonde) avec sauveteur pour évènement <i>*Selon les disponibilités de la piscine et des sauveteurs</i>	50 \$/heure
Location piscine complète avec sauveteurs pour évènement <i>*Selon les disponibilités de la piscine et des sauveteurs</i>	90 \$/heure

**Pour les non-résidents, le montant de base est majoré de 25 %.*

***Les taxes sont applicables pour les personnes de 15 ans et plus.*

**** Aucun remboursement pour les tarifs imposés en vertu du présent règlement, ainsi que sur les tarifs énumérés à l'article 11 du règlement 163-15.*

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ARTICLE 4 CADUCITÉ

Le présent règlement devient automatiquement caduc le 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**

Avis de motion: 2 mai 2016
Adoption : 12 mai 2016
Avis public: 16 mai 2016